Bulletin n°66

Décembre 2022

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Third World Centre
Centro Europa - Tercer Mundo

CETIM Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève - Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
www.cetim.ch
contact@cetim.ch

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé »

EDITORIAL

Au moment du bouclement du présent bulletin, le Sommet de l'ONU sur le climat (COP 27) s'achevait sur un constat d'échec, même si les pays du Sud – fortement impactés par la crise climatique – ont obtenu la création d'un fonds de compensation, dont l'effectivité reste encore à démontrer. Faut-il s'étonner de ce résultat ? A notre avis non, étant donné que nous n'observons aucun changement politique significatif et aucune contrainte à l'égard des gros pollueurs que sont les sociétés transnationales avec leur chaîne de valeur.

En effet, la marchandisation de la nature est en marche depuis plus de trois décennies (brevetage du vivant, privatisation des ressources naturelles et des biens communs, etc.). Tout peut s'acheter et tout peut se vendre, à tel point que les entreprises les plus polluantes et les pays les plus émetteurs de CO2 peuvent acheter « le droit de polluer » aux pays qui sont presque neutres en termes de CO2 et cela en vertu du protocole de Kyoto ! Adopté en 1997 dans le cadre de la COP3, ce protocole était pourtant présenté comme solution phare à la crise environnementale. Il est désormais utilisé de plus en plus par les gros pollueurs, ce qui leur permet d'être dans la « légalité », mais aussi de se donner bonne conscience à peu de frais. Pourtant, chacun sait pertinemment qu'il n'est pas possible d'apporter des solutions à la crise climatique et environnementale sans un changement radical dans les modes de production et de consommation. Alors pourquoi les gouvernements restent-ils dans le rôle de figurants au lieu d'agir ? Selon la ministre suisse chargée de l'environnement, il faut attribuer l'échec de la COP 27 au lobby des énergies fossiles. Comment est-il possible que tel ou tel lobby puisse influer sur un sujet aussi crucial que l'environnement, indispensable pour la vie sur terre ? La réponse se trouve dans les politiques néolibérales promues, imposées et mises en vigueur à l'échelle mondiale par l'écrasante majorité des gouvernements depuis plusieurs décennies. Pour faire court, ces politiques disqualifient l'action étatique et la participation populaire à la prise de décisions, tout en privatisant les services publics et subordonnant aux intérêts privés toutes les ressources d'un pays donné, même si cela conduit parfois à provoquer des conflits armés.

Dès lors, il n'est pas étonnant que l'ONU (ses sommets, organes et agences spécialisées) soit infiltrée par ces lobbies. Nous avons d'ailleurs assisté récemment au sein de l'ONU aux agissements de ces derniers pour tenter de renvoyer aux calendes grecques, une fois de plus, l'adoption d'un traité international contraignant pour réguler les activités des sociétés transnationales. Vous trouverez dans ce numéro un article qui analyse cette nouvelle tentative.

Vous trouverez également un article relatant nos démarches pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysan·nes. « Oublié·es » bien souvent des politiques publiques, les paysan·nes nous apportent pourtant des solutions aussi bien dans la préservation de l'environnement et de la biodiversité que dans l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles telles que l'eau.

DROITS DES PAYSAN·NES

Vers la réalisation des droits des paysan·nes : défis et actions

Depuis l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (la Déclaration) en décembre 2018, les organisations paysannes – sous le leadership de La Via Campesina (LVC) – se sont lancées dans une nouvelle campagne pour la mise en œuvre de cette Déclaration.

Le CETIM, en tant que partenaire de LVC engagé de longue date à ses côtés dans la défense de la paysannerie familiale, joue un rôle actif et de premier plan dans les efforts de promotion de la Déclaration, en particulier au niveau international et au sein de l'ONU.

Nous savons très bien que la route vers la réalisation des droits des paysan·nes sera longue et semée d'embûches. En effet, l'agrobusiness continue de consolider son pouvoir monopolistique sur les systèmes alimentaires à travers le monde. Qui plus est, l'impact de ce secteur sur les politiques des gouvernements (trafic d'influence) représente un problème majeur qui s'aggrave. Le cœur-même de la stratégie de l'agrobusiness est de faire en sorte que les institutions publiques servent ses intérêts. Ce trafic d'influence – qui place les profits et les actionnaires avant les droits humains des peuples et des citoyens – constitue un véritable défi pour la réalisation des droits des paysans et leur mise en œuvre.

En dépit de ce contexte complexe et en apparence défavorable, la lutte du mouvement paysan international et de ses alliés se renforce et les droits des paysan·nes commencent à se concrétiser à différentes échelles. Cela est le fruit de la mobilisation des organisations paysannes dans plusieurs pays. Ces dernières font connaître la Déclaration, forment leur base à son contenu et utilité, et exigent des autorités de leurs pays respectifs de mettre en œuvre les droits des paysans. Ainsi, dans plusieurs pays, nous observons que des législations sont élaborées à la lumière des dispositions de la Déclaration (par ex. la loi népalaise sur les droits des paysan·nes). De même, les procédures et décisions de justice se basant sur son contenu se multiplient (par ex. l'arrêt d'un tribunal canadien sur les droits des travailleurs ruraux migrants). Autant d'éléments démontrant que la mise en œuvre de la Déclaration est bel et bien en marche.

Actions au sein de l'ONU

Le CETIM et ses partenaires plaident pour la création d'un mécanisme de suivi international de la Déclaration, sous la forme d'une nouvelle procédure spéciale du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Ce mécanisme aura la tâche de surveiller la mise en œuvre de la Déclaration, autant à l'échelle nationale qu'internationale. En ce sens, le futur mécanisme de suivi servira de levier, à la fois politique et juridique, pour accompagner la mise en œuvre effective des droits consacrés dans la Déclaration. Pour atteindre ce but, le CETIM et ses partenaires ont organisé plusieurs événements au sein de l'ONU et sont intervenus devant différentes instances de cette institution.

Dans ce cadre, LVC, le CETIM, FIAN International, le South Center, le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et trois missions diplomatiques (celles de de la Bolivie, de l'Afrique du Sud et du Luxembourg) ont organisé, lors de la 50e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (juin 2022), une conférence portant sur la mise en œuvre de la Déclaration. Il s'agissait du premier événement de ce genre depuis 2018. L'événement fut un véritable succès ; il a démontré, à travers un spectre large et diversifié de pays et acteurs présents, que la promotion de la Déclaration est à l'agenda de l'ONU et qu'elle représente une priorité.

A l'occasion du sommet ministériel de l'Organisation mondiale du commerce (juin 2022), une délégation d'environ 40 délégué·es de La Via Campesina s'est rendue à Genève. Dans ce cadre, le CETIM et les délégué·es paysan·nes ont organisé une manifestation internationale et mené un travail de plaidoyer auprès des missions diplomatiques de leurs Etats respectifs afin de leur demander de soutenir les efforts de mise en œuvre de la Déclaration, et plus particulièrement la mise en place du mécanisme de suivi international précité.

Dans le cadre de la 51e session du Conseil des droits de l'homme (septembre 2022), une autre délégation de La Via Campesina est venue à Genève afin de poursuivre le travail de plaidoyer pour préparer le terrain à la création dudit mécanisme[1].

Le CETIM et LVC ont participé au Forum social (3-4 novembre 2022), une réunion annuelle convoquée par le Conseil des droits de l'homme qui se donne comme objectif de « promouvoir la cohésion sociale fondée sur les principes de justice sociale, d'équité et de solidarité, ainsi que d'aborder la dimension sociale et les défis du processus de mondialisation en cours ». Cette année, le Forum social portait sur « la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème, *L'eau et le développement durable*, 2018-2028 ». Il s'agit donc d'un espace pertinent pour plaider en faveur d'une meilleure appropriation de la Déclaration, en tant qu'outil de pointe pour promouvoir les droits économiques et sociaux dans le cadre d'une mondialisation néolibérale qui tend à les écarter. Les représentant·es de LVC et du CETIM, qui sont intervenu·es à cette occasion, ont présenté la vision et le rôle important de la paysannerie familiale dans la gestion de l'eau et souligné l'importance de la Déclaration comme feuille de route pour faire face à la crise climatique.

Dans ce cadre, le CETIM et ses partenaires ont également organisé une conférence sur le droit à l'eau, lors de laquelle il a été débattu de la manière dont le droit à l'eau est intrinsèquement lié aux droits des paysan·nes et à des systèmes alimentaires durables. Nous espérons qu'en 2023 le Conseil des droits de l'homme avancera vers la création de ce mécanisme de suivi international et que ce dernier pourra effectivement contribuer à faire des droits des paysan·nes une réalité tangible sur le terrain.

Un site internet sur la Déclaration pour informer et former

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la réalisation des droits des paysan·nes passe également par un vaste travail d'information et de formation. Dans ce but, LVC, le CETIM, FIAN International et l'Académie de Genève travaillent depuis une année à un projet de création d'un nouveau site internet entièrement dédié à la promotion de la Déclaration : *Défendre les droits des paysans. Plateforme des luttes rurales en action !* Ce site est lancé officiellement en décembre 2022.

Cet instrument servira de plateforme collective d'apprentissage et de promotion des droits des paysan·nes. Il se veut un espace de collecte et de diffusion de matériel d'information et de formation, d'exemples de mise en œuvre de la Déclaration, d'évolutions législatives et politiques, ainsi que de cas juridiques portant sur cette thématique. Il s'agit par là de mettre à la disposition d'un large public les différentes stratégies de lutte des mouvements paysans, et aussi d'assurer l'articulation entre les organisations et mouvements qui partagent la même perspective de transformation des systèmes agro-alimentaires mondiaux, dans un sens respectueux de l'environnement, de la biodiversité et des droits des paysans, et dans une optique de justice sociale et climatique.

1 Voir à ce propos l'article publié sur notre site, www.cetim.ch/les-droits-des-paysan·nes-a-lordre-du-jour-de-lonu/

SOCIETES TRANSNATIONALES

Les « démocraties libérales » contre la régulation contraignante des sociétés transnationales

La 8e session du Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU sur les sociétés transnationales, chargé de l'élaboration d'un traité contraignant pour le respect des droits humains par ces entités, s'est tenue à Genève dans une grande confusion et une ambiance tendue (24-28 octobre 2022).

Dans le numéro 64 de notre bulletin, nous avions déjà évoqué nos préoccupations concernant les manœuvres ayant pour but de dévier ledit groupe de travail de sa trajectoire. Lors de cette 8e session, ces manœuvres se sont non seulement poursuivies, mais accentuées.

En violation du mandat du Groupe de travail et en pleine contradiction avec les travaux menés jusqu'ici en son sein, la présidence de cette instance (assurée par l'ambassadeur de l'Équateur à Genève) a présenté, de manière unilatérale et sous-prétexte de « faciliter les négociations », de nouvelles propositions de texte. Cette action visait clairement à modifier radicalement, affaiblir et diluer le projet de traité (3e version révisée), tout en imposant ces nouvelles propositions comme document de base alternatif pour les négociations.

Cette manœuvre a non seulement créé une confusion lors des pourparlers qui ont suivi, mais a également permis aux puissants opposants de ce processus, qui ont appuyé cette diversion, de contester ainsi l'élaboration d'un traité conforme au mandat du Groupe de travail. Il semble que c'est l'effet qui était recherché par la présidence, vu que le camp occidental en particulier s'est systématiquement référé à ces propositions afin de déligitimer la 3e version révisée du projet de traité. Ce dernier, malgré ses lacunes, dues aux tentatives d'en diluer le contenu de la part des détracteurs du processus, est le résultat de plusieurs années de débats au sein du Groupe de travail et reste le seul document légitime pour la suite des négociations. A souligner que cette 3e version révisée contient aussi d'excellentes dispositions grâce au travail de certains pays qui ont repris les revendications des mouvements sociaux, suite à un travail de plaidoyer acharné mené par la Campagne mondiale dont fait partie le CETIM[1].

Voici un bref résumé des positions défendues par les États participants à la 8e session du Groupe de travail. Pour les États-Unis et les pays qui leur sont inféodés (l'Union européenne, le Royaume-Uni, le Japon, l'Australie, la Suisse, la Norvège…), le futur traité ne doit pas être « prescriptif » (dispositions trop vagues et pas d'obligations pour les STN en matière de droits humains), mais doit être « conforme aux codes de conduite volontaires » (les Principes directeurs de l'ONU et ceux de l'OCDE notamment) et doit s'appliquer à tout type d'entreprise (y compris les PME). D'ailleurs, selon ces États, le terme de « business enterprises » ou celui de « business activities » devrait remplacer le terme STN. Autant dire que, pour ces États qui se définissent comme des « démocraties libérales » et « défenseurs des droits humains », il n'est pas question de prendre des mesures efficaces à l'égard des STN qui gêneraient ces entités dans leurs affaires et leur recherche d'un profit maximum.

Relevons que, selon de nombreux États occidentaux, les STN, ne pourraient violer les droits humains, mais seulement en « abuser » par « omission » ou, tout au plus, leurs activités pourraient avoir un « impact défavorable sur les droits de l'homme »[2]. A quelques nuances près, certains États latino-américains (Brésil et Mexique notamment) ont également défendu cette position.

Cette offensive indécente, de la part de la présidence et de ses alliés désormais ouvertement

1 La Campagne mondiale pour revendiquer la souveraineté des peuples, démanteler le pouvoir des sociétés transnationales et mettre fin à leur impunité. Elle regroupe plus de 200 membres, représentants de victimes, de communautés affectées et des mouvements sociaux du monde entier.

2 Voir à ce propos les propositions de la présidence sur l'art. 1 (définitions) entre autres, «Suggested Chair proposals for select articles of the LBI (6 October 2022)», Chair-Rapporteur: Emilio Rafael Izquierdo Miño, A/HRC/WG.16/8/CRP.1, 24 October 2022, www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/wgtranscorp/session8/2022-10-27/a-hrc-wg16-8-crp1.pdf

affichés (les États occidentaux et les lobbys des STN en particulier) n'est pas restée sans réponse. Dans sa déclaration commune, le Groupe africain, représentant d'une seule voix les 54 pays africains, a dénoncé ces manœuvres dès le premier jour, tout en exigeant le respect du mandat[3] du Groupe de travail lors des négociations. De nombreux États asiatiques (Chine, Inde, Indonésie, Iran, Pakistan, Palestine, Philippines...) et latino-américains (Bolivie, Colombie, Cuba, Venezuela,...) ont fait de même.

La Campagne mondiale n'était pas en reste. Tout au long de la semaine, elle a vigoureusement dénoncé les manœuvres visant à diluer le contenu du futur traité et dévier le Groupe de travail de son mandat, tout en faisant des amendements constructifs pour améliorer le contenu de la 3e version révisée du projet de traité en discussion. Ces amendements ont porté entre autres sur la responsabilité conjointe et solidaire des maisons-mères des STN avec leurs chaînes de valeur sur les plans civil, pénal et administratif ; sur l'accès à la justice des communautés et personnes affectées ; sur la question de la compétence des juridictions (État de siège, État d'accueil) ; sur la nécessité d'établir des obligations directes pour les STN, distinctes de celles des États ; sur un mécanisme international de mise en œuvre efficace et efficient.

Nous avions aussi évoqué, dans le numéro 64 de notre bulletin, nos inquiétudes concernant la méthode adoptée par le Groupe de travail en ce qui concerne l'inscription d'office de tous les amendements des États dans le projet de traité sans consensus. Si cette méthode pourrait paraître plus démocratique et plus transparente, il s'avère que les amendements proposés par les uns (États en faveur d'un traité contraignant) et les autres (États contre un traité contraignant) sont totalement contradictoires et inconciliables. Dès lors, les amendements qui vont à l'encontre du mandat doivent être exclus, sinon ce processus risque de s'enliser.

Assisterons-nous à un énième échec au sein de l'ONU en ce qui concerne l'encadrement juridique des activités des STN ? Bien que, pour le moment, les rapports de force semblent être défavorables pour ce processus important, il n'est pas question de baisser les bras. Abandonner cette démarche reviendrait à délaisser les communautés affectées et les victimes des STN. Abandonner cette démarche reviendrait aussi à accepter le *statu quo*, à savoir : la primauté des intérêts privés sur les droits humains ; davantage de privatisation des services publics ; la poursuite à grande échelle de la destruction de l'environnement ; la réduction au quasi statut d'esclavage de millions de travailleur·euses à travers le monde... Abandonner cette démarche reviendrait enfin à laisser seuls les États africains, asiatiques et latino-américains qui s'engagent pour un traité contraignant sur les STN.

Dès lors, les organisations de la société civile, en particulier les mouvements sociaux ainsi que les citoyens doivent se mobiliser pour exiger de leurs gouvernements et collectivités publiques qu'ils soumettent à la loi, à l'échelle nationale comme internationale, les STN qui échappent à tout contrôle démocratique et juridique. Il s'agit d'une étape cruciale pour encadrer le pouvoir démesuré des STN et leur faire respecter le droit des peuples à décider de leur avenir.

3 Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 26 juin 2014, A/HRC/RES/26/9

DROITS HUMAINS

Interventions du CETIM à l'ONU lors de la 51e session du Conseil des droits de l'homme (septembre–octobre 2022)

Violations des droits humains à Madagascar dans les zones rurales

La situation des droits humains à Madagascar reste très préoccupante : entre corruption, pillage des biens publics et des richesses naturelles, détentions arbitraires, trafic d'êtres humains, exécutions extrajudiciaires, violations des droits des paysan·nes et accaparement des terres, les droits fondamentaux des citoyen·nes malgaches sont constamment bafoués. Lors de cette intervention au Conseil des droits de l'homme, le CETIM a exhorté le gouvernement malgache à faire cesser ces violations et à mettre en œuvre une politique foncière juste et équitable en faveur de la paysannerie familiale.

En marge de la session du Conseil des droits de l'homme, le CETIM et ses partenaires malgaches ont saisi certains mécanismes de protection des droits humains de l'ONU afin de demander l'abrogation d'une nouvelle loi foncière qui contrevient aux droits humains des populations rurales, en ce qu'elle sert les intérêts du secteur agro-alimentaire aux dépens de la paysannerie familiale. Entre-temps, cette loi a été effectivement abrogée sous la pression des milieux paysans et de la société civile.

Lire la déclaration écrite faite auprès du Conseil des droits de l'homme : www.cetim.ch/wp-content/uploads/Declaration_CETIM_Madagascar_09.2022.pdf

Le « bateau de la mort » transportant des déchets toxiques

Le CETIM et ses partenaires ont attiré l'attention du Conseil des droits de l'homme sur le démantèlement du navire NAe São Paulo, transportant des déchets toxiques, qui voyageait du Brésil au chantier naval d'Aliaga, en Turquie. Le démantèlement des navires à Izmir-Aliağa est une menace écologique à cause de l'amiante et des déchets toxiques qu'ils contiennent. Mais il s'agit également d'un travail dangereux sur les chantiers navals qui viole les droits humains des travailleur·euses qui y œuvrent.

Grâce à la mobilisation des organisations, des syndicats et des mouvements sociaux en Turquie et au Brésil, le gouvernement turc a dû faire marche arrière, en empêchant l'entrée du bateau dans le port d'Izmir.

Lors de son intervention en plénière du Conseil des droits de l'homme, le CETIM a fait appel au Rapporteur spécial de l'ONU sur cette question pour suivre de près ce cas et d'autres cas analogues afin de s'assurer du respect du droit à la santé, au travail et à un environnement sain pour toutes et tous les travailleur·euses du secteur.

Lire la déclaration en anglais : www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec-o-CETIM_SR_HazardousSubstWastes_ENG-2.pdf

Elaboration d'une convention sur le droit au développement

S'agissant du rapport du Groupe de travail intergouvernemental chargé de négocier l'élaboration d'une Convention sur le droit au développement, le CETIM a rappelé que la future Convention devrait contribuer avant tout à l'établissement d'un ordre international démocratique et équitable, ainsi qu'à l'instauration d'une coopération internationale efficace aux fins d'améliorer le bien-être social de tous les peuples et la répartition équitable des richesses, ainsi que la réalisation de tous les droits humains. Les négociations sur la future Convention avancent à grand pas ; il s'agit d'une bonne nouvelle, parce qu'une fois adopté, cet instrument représentera un outil juridique et politique au service de tous les peuples, les communautés et les mouvements sociaux qui luttent pour la justice sociale et climatique.

Lire la déclaration orale : www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec-o-CETIM_IGWG_DD_FR.pdf

Plus d'informations sur le thème du droit au développement sur notre page : www.cetim.ch/droit-au-developpement/

Les questions monétaires et le droit au développement

Les questions monétaires sont en étroite relation avec le droit au développement. En effet, la maîtrise par les États, au nom de leurs peuples, de la monnaie et des mécanismes financiers a un impact crucial sur les politiques et programmes de développement national. Ainsi que sur le droit des peuples à décider de leur avenir. Et par conséquent pour la jouissance de tous les droits humains. Le CETIM a présenté une déclaration écrite et délivré une déclaration orale dans le cadre de la session du Conseil des droits de l'Homme, dans laquelle il développe en détail la question du lien entre monnaie et droit au développement.

Lire la déclaration écrite : www.cetim.ch/wp-content/uploads/Declaration_CETIM_Monnaie_DD_09.2022.pdf

Lire la déclaration orale : www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec-o-CETIM_MecanismeExperts_DD_FR.pdf

Sur le même sujet, lire l'article de Rémy Herrera, économiste au CNRS et collaborateur régulier du CETIM : https://rosalux-geneva.org/fr/pour-une-monnaie-au-service-des-peuples

PUBLICATIONS

Covid-19 : Une pandémie révélatrice d'un maldéveloppement généralisé

De Murad Akincilar

Le livre *Covid-19 : Une pandémie révélatrice d'un maldéveloppement généralisé* situe la pandémie de Covid-19 dans un champ de causalités tracé par l'accès inéquitable aux soins de santé et la préventionnégligée, la marchandisation de la nature et le déclin de la bio-diversité : une crise conjuguée, construite à travers la violence politique et économique depuis le début des années 1970.
Ce livre tente d'aborder de face l'édifice néolibéral en tant que responsable de crimes contre les populations précarisées, les peuples colonisés et les écosystèmes. Il cherche à répondre à une question d'actualité: un modèle post-crise plus « durable », plus « humain », plus « inclusif » et plus « vert », mais demeurant néolibéral, est-il recevable pour les mouvements sociaux ?

Prix : CHF 15 / € 13
PubliCETIM
ISBN : 978-2-88053-144-7
Sortie en librairie : mars 2023

Précommander le livre *Covid-19 : Une pandémie révélatrice d'un maldéveloppement généralisé* en envoyant un mail à : contact@cetim.ch

Lendemains solidaires n°3

Le droit à la santé dans le sillage de la crise sanitaire

Depuis le sabotage de la mise en œuvre des principes de la déclaration d'Alma Ata de 1978 et malgré la détérioration des déterminants sociaux de la santé, le modèle biomédical néolibéral continue de dominer, concentrant les ressources sur le financement des structures privées de santé et de la recherche médicale lucrative ainsi que sur les techniques et technologies médicales au lieu du renforcement des systèmes de santé publique équitables et égalitaires. En comparaison avec le peu de ressources accordées au renforcement des services de santé publique pour éviter de futures crises sanitaires, les géants de l'industrie pharmaceutique bénéficient, eux, de fonds publics importants – générant des profits considérables – sans devoir rendre de comptes.
Le troisième numéro de la revue digitale *Lendemains solidaires* présentera, outre les problèmes mis en lumière par la crise sanitaire, de nouvelles formes d'organisation créées par les mouvements sociaux afin de se réapproprier le droit à la santé.

L'abonnement à notre revue digitale coûte 20.- CHF/euros pour trois numéros par année !

Soutenez une information libre qui donne la parole aux femmes, aux mouvements sociaux, aux jeunes !
https://lendemainssolidaires.org

OFFRE DE NOËL

A L'APPROCHE DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE, PENSEZ À DES CADEAUX ENGAGÉS !

Lire les ouvrages du CETIM, c'est :

- Soutenir un éditeur indépendant, associatif.
- S'informer sur les enjeux du monde qui nous entoure pour mieux l'appréhender.
- S'engager pour un développement économique, social, culturel et politique respectueux du droit des peuples à décider de leur avenir.

Cette année pour Noël, offrez les livres du CETIM en profitant d'une réduction spéciale de 30% sur le prix de vente !

LA COLLECTION « PENSÉES D'HIER POUR DEMAIN »

14 RECUEILS DE TEXTES D'ACTEUR·TRICES AU CŒUR DE LA LUTTE DES PEUPLES

Patrice LUMUMBA • Frantz FANON • Mehdi BEN BARKA • Amilcar CABRAL • Thomas SANKARA
Julius NYERERE • Joseph KI-ZERBO Kwame NKRUMAH • Ruben UM NYOBE • Gamal ABDEL NASSER
Tahar HADDAD • Samir AMIN • Cheikh ANTA DIOP • Nawal EL SAADAWI

www.cetim.ch/pensees-dhier-pour-demain

HORS-SÉRIE (DERNIÈRES PARUTIONS)

Puissance du droit et droit des puissants
Travailleurs et travailleuses agricoles à la peine
La Tricontinentale : Les peuples du tiers-monde à l'assaut du ciel
Hold-up sur le climat : Comment le système alimentaire est responsable du changement climatique et ce que nous pouvons faire

www.cetim.ch/hors-serie

LA COLLECTION PUBLICETIM (DERNIÈRES PARUTIONS)

La monnaie : du pouvoir de la finance à la souveraineté des peuples
Le commerce, c'est la guerre
La Déclaration de l'ONU sur les droits des paysan.nes
La souveraineté au service des peuples
La passion du schiste : capitalisme, démocratie, environnement en Argentine

www.cetim.ch/publicetim

APPEL DE FONDS

Nous faisons appel à votre générosité sans laquelle nous ne pourrions pas continuer notre lutte pour un monde plus juste.

A l'approche des fêtes de fin d'année, pensez au CETIM !

Les dons que vous nous faites depuis la Suisse sont déductibles des impôts. Tous les dons, mêmes les plus modestes, nous aident !

Un grand merci d'avance et nous vous souhaitons de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année !

Postfinance (compte CHF), IBAN : CH90 0900 0000 1 201 98501 • SWIFT/BIC : POFICHBEXXX
Postfinance (compte Euros), IBAN : CH06 0900 0000 9101 3687 6 • SWIFT/BIC : POFICHBEXXX